

Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

Démographie

- Densité de population en 2008: $(\text{Nombre d'habitants au RP 2008} / \text{Superficie en km}^2)$
- Taux d'accroissement annuel de la population entre 1999 et 2008: $((\text{Nombre d'habitants au RP 2008} / \text{Nombre d'habitants au RP 1999})^{1/9} - 1) * 100$
- Part des moins de 20 ans en 2008: $(\text{Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2008} / \text{Population totale au RP 2008}) * 100$
- Part des moins de 60 ans en 2008: $(\text{Nombre de personnes de moins de 60 ans au RP 2008} / \text{Population totale au RP 2008}) * 100$
- Part des 20- 64 ans en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2008} / \text{Population totale au RP 2008}) * 100$
- Part des 65 ans ou plus en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2008} / \text{Population totale au RP 2008}) * 100$
- Part des 75 ans ou plus en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2008} / \text{Population totale au RP 2008}) * 100$
- Indice de vieillissement en 2008: $(\text{Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2008}) * 100$
- Part des 25- 59 ans en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2008} / \text{Population totale au RP 2008}) * 100$
- Part des 25- 59 ans vivant seules en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2008}) * 100$
- Part de familles monoparentales en 2008: $(\text{Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2008} / \text{Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2008}) * 100$

Emploi, chômage et revenu

- Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2008: $(\text{Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2008} / \text{Population active ayant un emploi au RP 2008}) * 100$
- Part de cadres dans la population active en 2008: $(\text{Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2008} / \text{Population active ayant un emploi au RP 2008}) * 100$
- Part d'ouvriers dans la population active en 2008: $(\text{Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2008} / \text{Population active ayant un emploi au RP 2008}) * 100$
- Part d'employés dans la population active en 2008: $(\text{Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2008} / \text{Population active ayant un emploi au RP 2008}) * 100$
- Part de foyers fiscaux non imposés en 2008: $(\text{Nombre de foyers fiscaux non imposés en 2008} / \text{Nombre total de foyers fiscaux en 2008}) * 100$
- Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 smic au 31 décembre 2011 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): $(\text{Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 smic} / \text{Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues}) * 100$
- Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 smic au 31 décembre 2011 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont

- connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 smic/ Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100
- Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2011: (Nombre de chômeurs moyen au 4^e trimestre 2011/Population active)*100
- Part de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011: (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011)*100
- Part de femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011: (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011)*100
- Part de femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011)*100
- Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011)*100
- Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011)*100
- Part de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011)*100
- Part de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011)*100

Enseignement, scolarité

- Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2008-2009): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100
- Taux de sortie avant la fin du 2nd cycle (année scolaire 2009-2010): ((Nombre de sortants avant la fin du second cycle (collège, enseignement, pré-professionnel, années intermédiaires de CAP et de BEP, 2nde et 1^{re} générales et technologiques)/ Nombre total de sortants du secondaire))*100
- Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2008: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2008/Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2008)*100
- Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2008: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le certificat d'études primaires au RP 2008/Nombre de jeunes de 20 à 29 ans au RP 2008)*100

- Part de la population de 15 ans non scolarisée, sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2008: $(\text{Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2008}) * 100$
- Part de la population de 15 ans non scolarisée, titulaire d'un bac+2 en 2008 : $(\text{Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'un bac+2 au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2008}) * 100$
- Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2009: $(\text{Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires} / \text{Nombre de jeunes de 18 à 24 ans au RP 2009}) * 100$
- Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2011): Somme des taux d'accès par âge: $((\text{lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N} / \text{population d'âge 12 ans à la rentrée N-1}) + (\text{lauréats d'âge 14 ans à la session N} / \text{population d'âge 13 ans à la rentrée N-1}) + \dots + (\text{lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N} / \text{population d'âge 17 ans à la rentrée N-1})) * 100$
- Taux d'accès au baccalauréat selon le lieu de scolarisation (session 2011): Somme des taux d'accès par âge: $((\text{bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n} / \text{population d'âge 14 ans à la rentrée n-1}) + (\text{bacheliers d'âge 16 ans à la session n} / \text{population d'âge 15 ans à la rentrée n-1}) + (\text{bacheliers d'âge 17 ans à la session n} / \text{population d'âge 16 ans à la rentrée n-1}) + \dots + (\text{bacheliers d'âge 23 ans à la session n} / \text{population d'âge 22 ans à la rentrée n-1})) * 100$
- Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n} / \text{Nombre total de bacheliers de la session n}) * 100$
- Taux de collégiens boursiers (public) (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre d'élèves boursiers en collège} / \text{Nombre total d'élèves en collège}) * 100$
- Taux de lycéens boursiers (public) (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre d'élèves boursiers en lycée} / \text{Nombre total d'élèves en lycée}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre de collégiens de familles défavorisées} / \text{Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre de collégiens de familles défavorisées} / \text{Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre de lycéens de familles défavorisées} / \text{Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre d'élèves en classe préparatoire aux grandes écoles de familles défavorisées} / \text{Nombre total d'élèves en classe préparatoire aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien

supérieur (STS) (année scolaire 2010-2011): (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur/Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Personnes handicapées

Adultes handicapés:

- Taux d'équipement en structures d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2011 : (Nombre de lits en MAS, en FAM, en foyers de vie, en foyers d'hébergement et en foyers polyvalents/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- Taux d'équipement en maison d'accueil spécialisée (MAS) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2011 : (Nombre de lits en MAS/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- Taux d'équipement en foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2011 : (Nombre de lits en FAM/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- Taux d'équipement en foyer de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2011 : (Nombre de lits en Foyer de vie/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- Taux d'équipement en établissement de service d'aide par le travail (ESAT) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2011 : (Nombre de places en ESAT/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 59 ans au 31 décembre 2011: (Nombre d'allocataires de l'AAH/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans ou plus au RP 2008)*100
- Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2009: (Nombre d'allocataires de la PCH/ Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2010)*1000
- Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2009: (Nombre d'allocataires de la PCH/ Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2010)*1000
- Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2009: (Nombre d'allocataires de l'ACTP/ Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2010)*1000
- Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2009: (Nombre d'allocataires de l'ACTP/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2010)*1000

Enfance et jeunesse handicapé:

- Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2011 : (Nombre de places en établissements/Nombre de jeunes de moins de 20 ans)*1000
- Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2011: (Nombre d'allocataires de l'AEEH/ Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2008)*1000

Scolarité des enfants handicapés :

- Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2010-2011): $((\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)}) * 100$
- Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2010-2011): $((\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)}) * 100$
- Répartition des élèves handicapés en classe ordinaire (a) et en classe spéciale (b) dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2010-2011): $((a): (\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)} * 100; (b): (\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)} / \text{nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)} * 100)))$
- Répartition des élèves handicapés en classe ordinaire (a) et en classe spéciale (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2010-2011): $((a): (\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)} * 100; (b): (\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)} / \text{nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)} * 100)))$
- Nature (en %) des troubles ou atteintes des élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} et 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés avec le trouble } x / \text{Nombre total d'élèves handicapés scolarisés}) * 100$

Personnes âgées

- Part des 75 ans et plus vivant seules à domicile en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2008}) * 100$
- Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer logement ou résidence sociale: $(\text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer logement ou résidence sociale au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2008}) * 100$
- Indice de grand vieillissement en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2008}) * 100$
- Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2008} / \text{Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2008}) * 100$
- Taux d'équipement en structure d'hébergement pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2011 (maisons de retraite, logements-foyers, hébergement temporaire, USLD): $(\text{Nombre de lits installés en structure d'hébergement pour personnes âgées} / \text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus}) * 1000$

- Taux d'équipement en lits médicalisés pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2011 (EHPAD, USLD): $(\text{Nombre de lits installés en structure d'hébergement médicalisée pour personnes âgées} / \text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus}) * 1\,000$
- Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à domicile (APA) pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2009: $((\text{Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile et en établissement (sous ou hors dotation globale)} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations Insee au 01.01.2010})) * 1\,000$
- Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1 000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires du minimum vieillesse} / \text{Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2008}) * 1\,000$
- Taux de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2011: $((\text{Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2008})) * 1\,000$

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

- Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2009 : (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2009)
- Taux de pauvreté monétaire à 60% par âge en 2009: (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2009)
- Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) «socle seul non majoré» pour 100 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires du RSA «socle seul non majoré»} / \text{Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2008}) * 100$
- Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) «socle seul majoré» pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires du RSA «socle seul majoré»} / \text{Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2008}) * 100$
- Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 50% des revenus au 31 décembre 2011 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): $(\text{Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 50% des revenus} / \text{Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues}) * 100$
- Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 100% des revenus au 31 décembre 2011 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): $(\text{Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 100% des revenus} / \text{Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues}) * 100$
- Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ASS} / \text{Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2008}) * 1\,000$
- Taux d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ASI} / \text{Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2008}) * 1\,000$
- Densité de logements sociaux (Enquête EPLS au 01.01.2011): $(\text{Nombre de logements sociaux} / \text{Nombre de ménages au RP 2008}) * 100$

- Taux d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires de l'APL}/\text{Nombre de ménages au RP 2008}) \times 1000$
- Taux d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ALS}/\text{Nombre de ménages au RP 2008}) \times 1000$
- Taux d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ALF}/\text{Nombre de ménages au RP 2008}) \times 1000$
- Taux d'allocataires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires d'allocations logement}/\text{Nombre de ménages au RP 2008}) \times 1000$

Adultes et familles en difficulté

- Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2011 : $(\text{Nombre de lits ou places d'hébergement}/\text{Nombre de personnes de 20 à 59 ans}) \times 1000$
- Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base (CMU) pour 100 personnes au 31.12.2010 : $(\text{Nombre de bénéficiaires de la CMU}/\text{Population totale (estimations Fonds CMU)}) \times 100$
- Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU C) pour 100 personnes au 31.12.2010 : $(\text{Nombre de bénéficiaires de la CMU C}/\text{Population totale (estimations Fonds CMU)}) \times 100$

Protection de l'enfance

- Taux d'équipement en établissement de l'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2011 : $(\text{Nombre de lits ou places installés en établissement d'aide sociale à l'enfance}/\text{Nombre de jeunes de moins de 20 ans, estimations INSEE}) \times 1000$
- Taux de bénéficiaires de mesure d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2009 : $(\text{Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placements}/\text{Nombre de jeunes de moins de 20 ans, estimations Insee au 01.01.2010}) \times 100$

Autres indicateurs

- Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour 1 000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires de la PAJE}/\text{Nombre de familles ayant des enfants au RP 2008}) \times 1000$

INDEX DES SIGLES

- AAH** Allocation adulte handicapé
- ACTP** Allocation compensatrice tierce personne
- AED** Actions éducatives à domicile
- AEEH** Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- AEMO** Actions éducatives en milieu ouvert
- ALF** Allocation de logement à caractère familial
- ALS** Allocation de logement à caractère social
- AME** Aide médicale d'état
- APA** Aide personnalisée à l'autonomie
- API** Allocation parent isolé
- APL** Aide personnalisée au logement
- ARS** Agence régionale de santé
- ASE** Aide sociale à l'enfance
- ASI** Allocation supplémentaire d'invalidité
- ASPA** Allocation de solidarité aux personnes âgées
- ASS** Allocation spécifique de solidarité
- ASV** Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
- ATA** Allocation temporaire d'attente
- BIT** Bureau international du travail
- CADA** Centre d'accueil des demandeurs d'asile
- CAF** Caisse d'allocations familiales
- CARSAT** . . . Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- CDAPH** . . . Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CHRS** Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- CMU** Couverture maladie universelle
- CMU C** . . . Couverture maladie universelle complémentaire
- CPAM** Caisse primaire d'assurance maladie
- CPGE** Classe préparatoire aux grandes écoles
- CPH** Centre provisoire d'hébergement
- DARES** . . . Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
- DEFM** . . . Demandeur d'emploi en fin de mois
- DGI** Direction générale des impôts
- DIRPJJ** . . . Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse

- DIRRECTE** . . . Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DNB** Diplôme national du brevet
- DREAL** . . . Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DREES** . . . Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- DRJSCS** . . . Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- EHPAD** . . . Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EPLS** Enquête sur le parc locatif social
- ESAT** Entreprise de service d'aide par le travail
- FAM** Foyer d'accueil médicalisé
- FINESS** . . . Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
- FJT** Foyer de jeunes travailleurs
- FTM** Foyer de travailleurs migrants
- IEM** Établissement pour déficients moteurs
- IME** Institut médico-éducatif
- INSEE** . . . Institut national de la statistique et des études économiques
- ITEP** Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
- MAS** Maison d'accueil spécialisée
- MDPH** . . . Maison départementale des personnes handicapées
- MECS** Maison d'enfants à caractère social
- MSA** Mutualité sociale agricole
- ORS** Observatoire régional de la santé
- OSC** Observation sociale du Centre
- PAJE** Prestation d'accueil du jeune enfant
- PCH** Prestation de compensation du handicap
- RMI** Revenu minimum d'insertion
- RP** Recensement de la population
- RSA** Revenu de solidarité active
- RSI** Régime social des indépendants
- SAMSAH** . . . Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés
- SESSAD** . . . Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- STATISS** . . . Statistiques et indicateurs de la santé et du social
- STS** Section de technicien supérieur
- USLD** Unité de soins de longue durée

OSCARD 2012 est disponible sur le site internet de la DRJSCS Centre et de l'ORS Centre aux adresses suivantes :

www.centre.drjscs.gouv.fr
www.orscentre.org

Les données sociales sont disponibles et exploitables sur le site Internet de l'observation sociale du Centre à cette adresse :

www.observationsociale-centre.org



Publication financée par les crédits de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère des Affaires sociales



Réalisation : ORS Centre (Franck Géniteau, Céline Leclerc) – DRJSCS Centre (Rodolphe Legendre)
Financement : DRJSCS Centre
Création graphique : Atelier J-Ph. Germanaud – Orléans (45)
Impression : Imprimerie Normalisée – Varennes-Vauzelles (58) – 10.2012

Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

(O S C A R D)

Démographie

Emploi, chômage, revenu

Enseignement, scolarité

Personnes handicapées

Personnes âgées

Lutte contre les exclusions
et indicateurs de pauvreté

Adultes et familles en difficulté

Protection de l'enfance



2012